

Bureau du 17 février 2003

Décision n° B-2003-1130

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 65, montée des Balmes et appartenant à M. Bernard Guillot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la montée des Balmes à Saint Cyr au Mont d'Or, une parcelle de terrain nu de 416 mètres carrés dépendant de la propriété de monsieur Bernard Guillot et cadastrée sous les numéros 452 et 459 de la section AM.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Bernard Guillot céderait le bien en cause, à titre gratuit, à la suite des dispositions de l'arrêt du permis de lotir n° 69-9-9900002 en date du 4 décembre 1999 ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de lotir n° 69-9-9900002 en date du 4 décembre 1999 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003 pour ordre et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 457 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,